

# SYNTHÈSE DE L'ACTUALISATION DE L'ÉTAT DES LIEUX DU SDAGE 2016 - 2021

Validée par le comité de bassin du 2 décembre 2013

COMMISSION TERRITORIALE DORDOGNE

Préparation du **2016**  
**SDAGE-PDM** **2021**



# Lexique

**AAC** : aire d'alimentation des captages. Les AAC ont été définies pour les captages stratégiques et notamment pour les captages « Grenelle ». Les AAC comprennent la cartographie des zones de vulnérabilité.

**AEP** : alimentation en eau potable

**Bon état des eaux** : c'est l'objectif à atteindre pour l'ensemble des eaux en 2015 (sauf report ou objectif moins strict). Le bon état d'une eau de surface est atteint lorsque son état écologique et son état chimique sont au moins « bons ». Le bon état d'une eau souterraine est atteint si son état quantitatif et son état chimique sont au moins « bons ».

**DBO5** : demande biochimique en oxygène calculée au bout de 5 jours. Elle évalue la fraction biodégradable de la charge polluante carbonée. Il s'agit de la mesure de l'oxygène consommé par des bactéries pour oxyder les substances organiques présentes dans le milieu aqueux, en dioxyde de carbone et eau. Plus la charge organique est grande plus la quantité d'oxygène consommée est importante. Il en résulte que la quantité d'oxygène risque d'être réduite, voire en-dessous des niveaux acceptables pour la vie aquatique.

**DCE** : directive cadre européenne sur l'eau

**EH** : équivalent-Habitant. Unité de mesure utilisée pour quantifier la capacité de traitement d'une station d'épuration.

**EPTB** : établissement public territorial de bassin

**MEA** : masse d'eau artificielle. Masse d'eau créée de toute pièce par l'homme en un lieu où ne préexistait pas une masse d'eau naturelle (gravière, canal...). Ce caractère artificiel ne lui permet pas d'atteindre le bon état écologique. L'objectif est d'atteindre un bon potentiel écologique.

**MEFM** : masse d'eau fortement modifiée. Masse d'eau dont les modifications hydromorphologiques, liées à un usage irréversible, ne lui permettent pas d'atteindre le bon état écologique (lac de retenue, zone endiguée pour la protection contre les crues, zones aménagées pour la navigation, ports...). L'objectif est d'atteindre un bon potentiel écologique.

**Masse d'eau** : portion de cours d'eau, canal, aquifère, plan d'eau ou zone côtière homogène. Il s'agit d'un découpage élémentaire des milieux aquatiques destiné à être l'unité d'évaluation de la DCE.

**MESO** : masse d'eau souterraine. Une masse d'eau souterraine est un volume distinct d'eau souterraine à l'intérieur d'un ou plusieurs aquifères.

**MESU** : masse d'eau de surface. Une masse d'eau de surface est une partie distincte et significative des eaux de surface, tels qu'un lac, un réservoir, une rivière, un fleuve ou un canal, une partie de rivière, de fleuve, de canal, une eau de transition ou une portion d'eaux côtières.

**METOX** : métaux toxiques. Paramètre calculé par la somme pondérée en fonction de la toxicité de 8 métaux et métalloïdes (mercure, arsenic, plomb, cadmium, nickel, cuivre, chrome, zinc).

**MI** : matières inhibitrices. Polluant des eaux, minéral ou organique, ayant une toxicité suffisante pour inhiber le développement et/ou l'activité des organismes aquatiques.

**PDM** : Programme de mesures. Un programme de mesures est associé au SDAGE. Il traduit ses dispositions sur le plan opérationnel en listant les actions à réaliser au niveau des territoires pour atteindre les objectifs.

**RNAOE** : risque de non atteinte des objectifs environnementaux.

**SAGE** : schéma d'aménagement et de gestion des eaux. Le SAGE est le document d'orientation de la politique de l'eau au niveau local. Il est doté d'une portée juridique car les décisions dans le domaine de l'eau doivent être compatibles avec ses dispositions. Il met en place des prescriptions qui doivent pouvoir s'appliquer à un horizon de 10 ans. Il doit être compatible avec le SDAGE.

**SDAGE** : schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux

**STEP** : Station d'épuration

# Sommaire

Avertissement	4		
<b>1. Présentation du contexte spécifique du bassin versant de la Dordogne</b>	<b>5</b>	<b>3. Etat des masses d'eau</b>	<b>19</b>
1.1. Géographie du territoire et spécificités	6	3.1. Masses d'eau superficielles	20
1.2. Les masses d'eau du bassin versant	7	Etat écologique	20
1.3. Enjeux et usages de l'eau	8	Evolution de l'état écologique	20
1.4. Tendances	8	Etat chimique	22
1.5. Acteurs et outils de gestion territoriale	9	Evolution de l'état chimique	23
<b>2. Caractérisation des principales pressions identifiées sur le territoire</b>	<b>11</b>	3.2. Masses d'eau souterraines	24
2.1. Masses d'eau superficielles	12	Etat quantitatif	24
Pression domestique	12	Etat chimique	25
Pression industrielle	13	<b>4. Risque de non atteinte du bon état</b>	<b>27</b>
Pression en pollutions diffuses	14	4.1. Masses d'eau superficielles	28
Perturbations hydromorphologiques	15	Risque écologique	28
Pression de prélèvements	16	Risque chimique	29
2.2. Masses d'eau souterraines	18	4.2. Masses d'eau souterraines	29
Pression en pollutions diffuses	18	Risque quantitatif	29
Pression de prélèvements	18	Risque chimique	30
		4.3. Conclusion sur le risque 2021	30

# Avertissement

La préparation du SDAGE et du PDM 2016–2021 a été engagée par une première étape de mise à jour de l'état des lieux du bassin Adour-Garonne.

Cet état des lieux concerne à la fois les eaux superficielles – continentales et littorales – et les eaux souterraines. Les données « pression » utilisées sont celles de l'année 2010 essentiellement, les données « état » celles des années 2009-2010 pour l'état des eaux superficielles et des années 2007-2010 pour l'état des eaux souterraines.

L'actualisation de l'état des lieux est réalisée avec deux objectifs :

- Informer le public et les acteurs du bassin sur l'état des masses d'eau, l'évolution et le niveau des pressions et des impacts issus des activités humaines ;
- Identifier les masses d'eau sur lesquelles il existe un risque de non atteinte des objectifs environnementaux en 2021 et sur lesquelles le futur PDM devra se focaliser pour diminuer les pressions afin d'obtenir le bon état des eaux.

Le document ci-après présente les travaux réalisés dans le cadre de cette actualisation à l'échelle de la commission territoriale Dordogne.

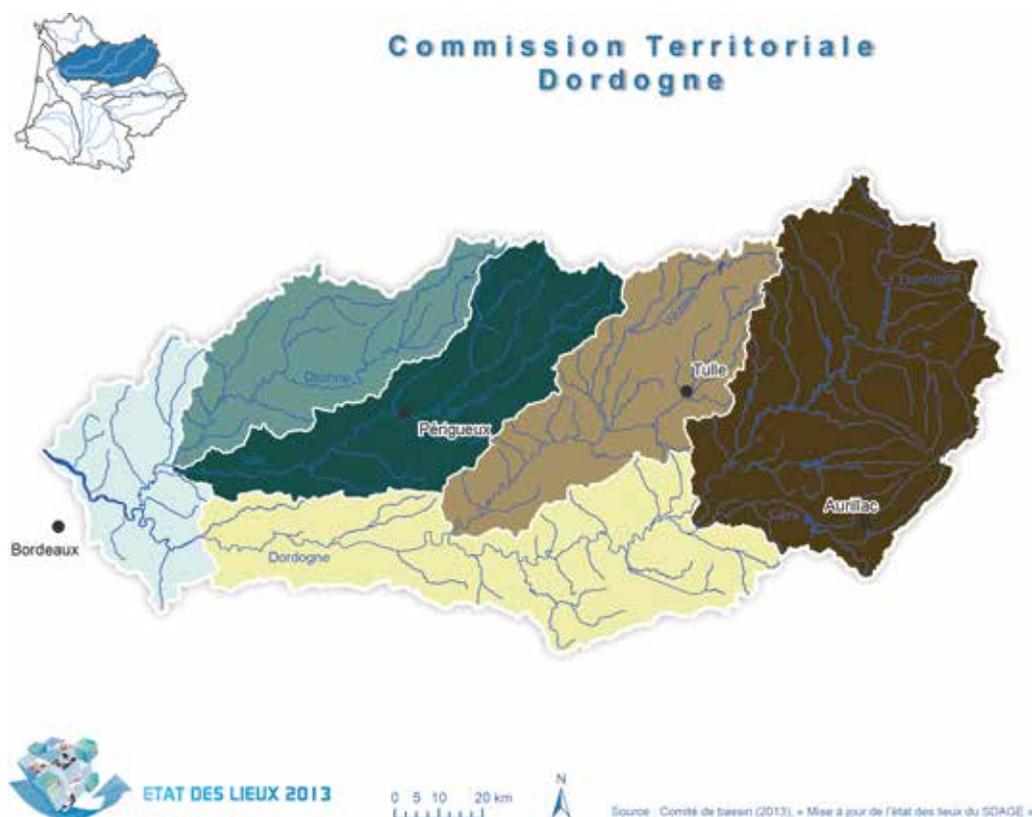
# 1. Présentation du contexte spécifique du bassin versant de la Dordogne

## 1.1. Géographie du territoire et spécificités

Située au Nord-Est du Bassin Adour-Garonne, la Dordogne est un affluent en rive droite de la Garonne. Sa réunion avec la Dordogne forme l'estuaire de la Gironde.

D'une superficie de 24 000 km<sup>2</sup>, c'est l'un des plus grands bassins-versant d'Adour-Garonne, après ce-

lui de la Garonne. Il est subdivisé en 6 sous-bassins versants : l'Isle (3 740 km<sup>2</sup>), la Dronne (2 794 km<sup>2</sup>), la Vézère (3 725 km<sup>2</sup>), la Dordogne à l'amont de la Cère (6 580 km<sup>2</sup>), la Dordogne à l'aval de la Cère (4 984 km<sup>2</sup>) et la Dordogne atlantique (2 100 km<sup>2</sup>).



Il regroupe d'est en ouest trois grands ensembles géologiques distincts :

- un domaine cristallin et volcanique à l'est et au nord-est,
- un domaine calcaire au centre du bassin où l'on retrouve des conditions karstiques caractéristiques,
- un domaine sédimentaire, enfin, à l'ouest où les modelés sont plus doux et les vallées moins encaissées.

Le climat, sous influence océanique à l'ouest, avec des précipitations modérées (600-800 mm) prend un caractère montagnard plus humide à l'approche du Massif Central. Les précipitations de 800-1 200 mm dans la partie centrale du territoire excèdent parfois les 2 000 mm dans la partie la plus orientale.

Territoire à dominante rurale, il est caractérisé par de petites exploitations agricoles aux productions diversifiées : élevage (bovins viande en Limousin, laitier dans la marche volcanique orientale, ovins en Corrèze et Lot, palmipèdes en Périgord), grandes cultures (Dordogne aval, ribéracois), cultures maraîchères ou petits fruits le long de la vallée de la Dordogne, viticulture (Bergeracois, Blayais, Libournais), noix et tabac (sud du bassin) arboriculture à la frontière Corrèze-Dordogne. La SAU représente 43 % de la surface du bassin (donnée 2000). La surface forestière est bien développée en Limousin, avec une forte part de résineux de production.



Le territoire du bassin de la Dordogne

## 1.2. Masses d'eau du bassin versant

607 masses d'eau de surface sont présentes, déclinées en plusieurs types : les masses d'eau « rivières », « lacs » et « littorales ». Ces masses d'eau peuvent être identifiées en masse d'eau naturelle, en masse d'eau fortement modifiée (MEFM) ou en masse d'eau artificielle (MEA) (tableau ci-après).

Les 607 masses d'eau superficielles sont pour la plupart des masses d'eau « rivières » naturelles. Sur 585 masses d'eau « rivières », 12 sont des masses d'eau fortement modifiées. Les 20 masses d'eau « lacs » sont pour 19 d'entre elles des masses d'eau fortement modifiées. Le seul lac naturel est le lac Chauvet.



Caractéristiques des masses d'eau sur le bassin versant de la Dordogne				
rivière	lac	Transition	souterraine libre	souterraine captive (CT Nappes profondes)
585	20	2	21	5

Les masses d'eau provisionnées fortement modifiées (MEFM) se répartissent ainsi :

- 41 masses d'eau « rivières »,
- 19 masses d'eau « lacs ».

Les 2 masses d'eau de transition sont les masses d'eau « FRFT31 - Estuaire fluvial Isle » et « FRFT32 - Estuaire fluvial Dordogne ».

Le périmètre du bassin versant recoupe 26 masses d'eau souterraines et classées en masse d'eau souterraine libre ou captive.

Remarque : 5 masses d'eau souterraines profondes pour lesquelles une partie libre existe dans le bassin Dordogne sont rattachées à la Commission Territoriale « nappes profondes ».

Le référentiel des masses d'eau de surface a évolué entre 2009 et 2013 : le nombre de masses d'eau superficielle est passé de 616 à 607.

Le nombre de masses d'eau « lacs » et « transition » n'a pas changé. Le nombre de masses d'eau « rivière » a diminué de 9 éléments :

Les 4 masses d'eau FRFRR2\_10 à FRFRR2\_13 (affluents de la Dronne) qui étaient rattachées à la commission territoriale Charente sont maintenant rattachées à la commission Dordogne et les 13 masses d'eau FRFRR4\_10 à FRFRR4\_23, excepté FRFRR54\_16, (affluents du Ciron) qui étaient rattachées à la commission territoriale Dordogne sont maintenant rattachés à la commission Garonne.

Le référentiel des masses d'eau souterraine n'a pas évolué entre 2009 et 2013. (remarque : la MESO FRFG077 Molasse de la Dordogne était classée « Commission Territoriale Charente » en annexe 3 du SDAGE 2010-2015).

## 1.3. Enjeux et usages de l'eau

Le bassin de la Dordogne est le deuxième plus peuplé d'Adour-Garonne après celui de la Garonne, avec 1 135 379 habitants (2010). Les zones urbaines sont réparties régulièrement sur l'ensemble du territoire avec un positionnement central des villes de Tulle (unité urbaine de 22 155 hab en 2009), Brive (76 300 hab en 2009) et Périgueux (66 299 hab en 2010).

Le bassin de la Dordogne ne compte pas d'agglomération d'importance régionale. Les zones rurales les moins urbanisées sont la façade nord du bassin (limite Charente, Haute-Vienne) et les secteurs limousin et cantalien. La vallée de la Dordogne se densifie nettement entre Libourne et l'agglomération bordelaise.

C'est un territoire à dominante rurale. Sa densité de population de 42 hab/km<sup>2</sup> est largement inférieure à la moyenne nationale (97 hab/km<sup>2</sup>).

L'activité industrielle se caractérise principalement par 4 pôles d'activité :

- l'agroalimentaire,
  - activités laitières et fromagères à l'est et au centre Nord du bassin,
  - conserveries de Sarlat (foie gras) à St Céré (confitures), en passant par Brive (petits pots,...) et abat-

toirs dans le Périgord et en Corrèze,

- Activités viti-vinicoles au sud-est (Dordogne aval et Atlantique),
- le bois et le papier (Brive, Tulle, Uzerche, et Bergerac),
- la métallurgie, la mécanique, le traitement de surface (Libourne, Brive, Tulle),
- la chimie (Bergerac, Libourne).

La production hydroélectrique est une des activités majeures.

La fréquentation touristique est importante, la clientèle étant attirée par les facettes du patrimoine gastronomique, paysager, bâti, naturel, historique et la diversité des activités offertes. Les loisirs aquatiques, y compris la pêche, complètent la palette des produits d'appel de l'activité touristique de ce bassin.

Les principaux enjeux à considérer au regard de l'eau sont les suivants :

- **Préservation des têtes de bassins versants**, soit toute la frange nord et est, en vue de faciliter la bonne gestion quantitative et qualitative de l'ensemble du bassin, et la préservation des ruisseaux en très bon état et la biodiversité associée (moule perlière, tourbières),
- **Préservation et réhabilitation du bon fonctionnement des rivières** en restaurant les phénomènes de régulation naturelle et la dynamique fluviale et en protégeant les écosystèmes aquatiques ainsi que les zones humides pour enrayer leur disparition et leur dégradation,

■ **Restauration de débits d'étiage suffisants** notamment sur les affluents des grands axes dans les zones cristallines comme dans les petites régions d'irrigation,

■ **Gestion de la ressource en eau et des territoires** dans une optique de satisfaction des usages prioritaires (AEP) ou économiques (loisirs nautiques) et visant la préservation du patrimoine aquatique et de la dynamique fluviale,

■ **Amélioration de la qualité des eaux** par la réduction des pollutions diffuses, en particulier d'origine agricole ou sylvicole et par le traitement des pollutions ponctuelles d'origine individuelle ou collective.

## 1.4. Tendances

### Démographie et aménagement

Une diminution modeste de la population est attendue sur l'ensemble du bassin-versant Dordogne (source INSEE, Omphale 2010).

### Climat - Quantité d'eau disponible

Afin d'apporter quelques éléments historiques à l'impact du change-

ment climatique, un travail particulier a été engagé sur le bassin sur la base des données SAFRAN (Météo - France). Des tendances en termes d'évapotranspiration et de pluies efficaces ont été réalisées sur les grands bassins versants du district Adour-Garonne entre 1960 à 2010. Le test réalisé ne permet pas de déceler de tendance significative à

l'horizon 2021 à la baisse en termes de quantités disponibles à l'écoulement sur le bassin de la Dordogne. Une étude prospective a été initiée sous l'égide de la Commission Territoriale Dordogne afin de déterminer quelles seront les situations respectives de la ressource en eau, des milieux et des usages à l'horizon 2040.

### Loisirs et tourisme

Un développement du tourisme vert, rural de proximité et de l'agrotourisme est attendu sur l'ensemble du bassin Dordogne, ainsi qu'un développement des activités de plein air. Les capacités d'accueil et la qualité des structures d'accueil sont en voie d'amélioration, mais également de densification (axe Dordogne et Vézère).

pétences à la bonne échelle géographique. De la même façon, la partie auvergnate du bassin doit rattraper son retard en matière de structuration des maîtrises d'ouvrage pour la gestion des cours d'eau et des milieux aquatiques. Les quatre Parcs Naturels Régionaux qui occupent la périphérie du bas-

sin de la Dordogne jouent un rôle déterminant sur ces territoires de sources, à travers la mise en œuvre de leur charte qui comporte un important volet concernant la politique de l'eau. Cette contribution a été décisive pour le classement du bassin Dordogne comme Réserve de Biosphère par l'UNESCO.

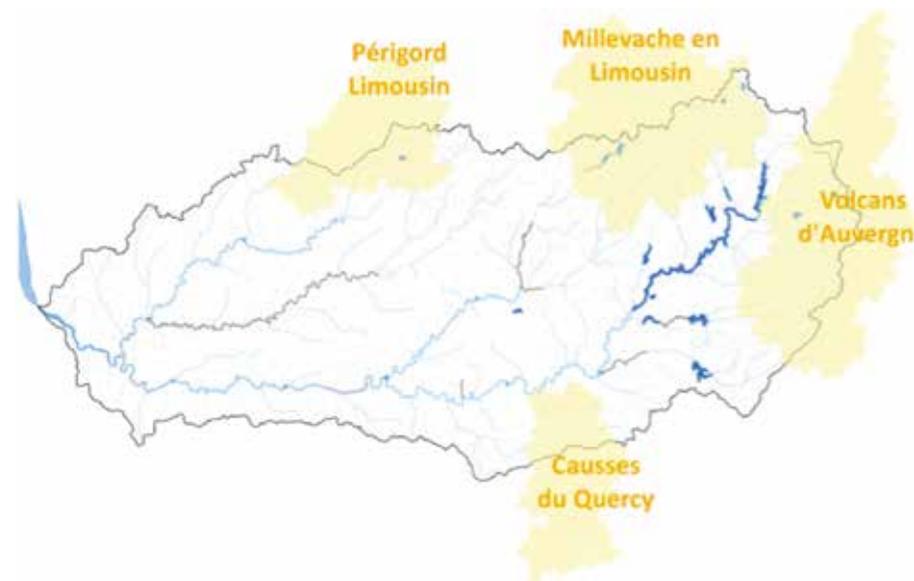
## 1.5. Acteurs et outils de gestion territoriale

L'Établissement Public Territorial de Bassin (EPTB) Dordogne (EPIDOR) est l'unique EPTB présent sur le territoire de la commission territoriale. Il couvre l'intégralité du bassin Dordogne. Il a animé les 5 contrats de rivière, aujourd'hui achevés, du bassin de la Dordogne : Vézère, Cère, Céou, Haute Dordogne, Dordogne atlantique. Il porte également l'émergence des quatre SAGE qui couvriront presque intégralement le bassin de la Dordogne (le SAGE Estuaire remonte pour une faible part dans la partie aval du bassin) :

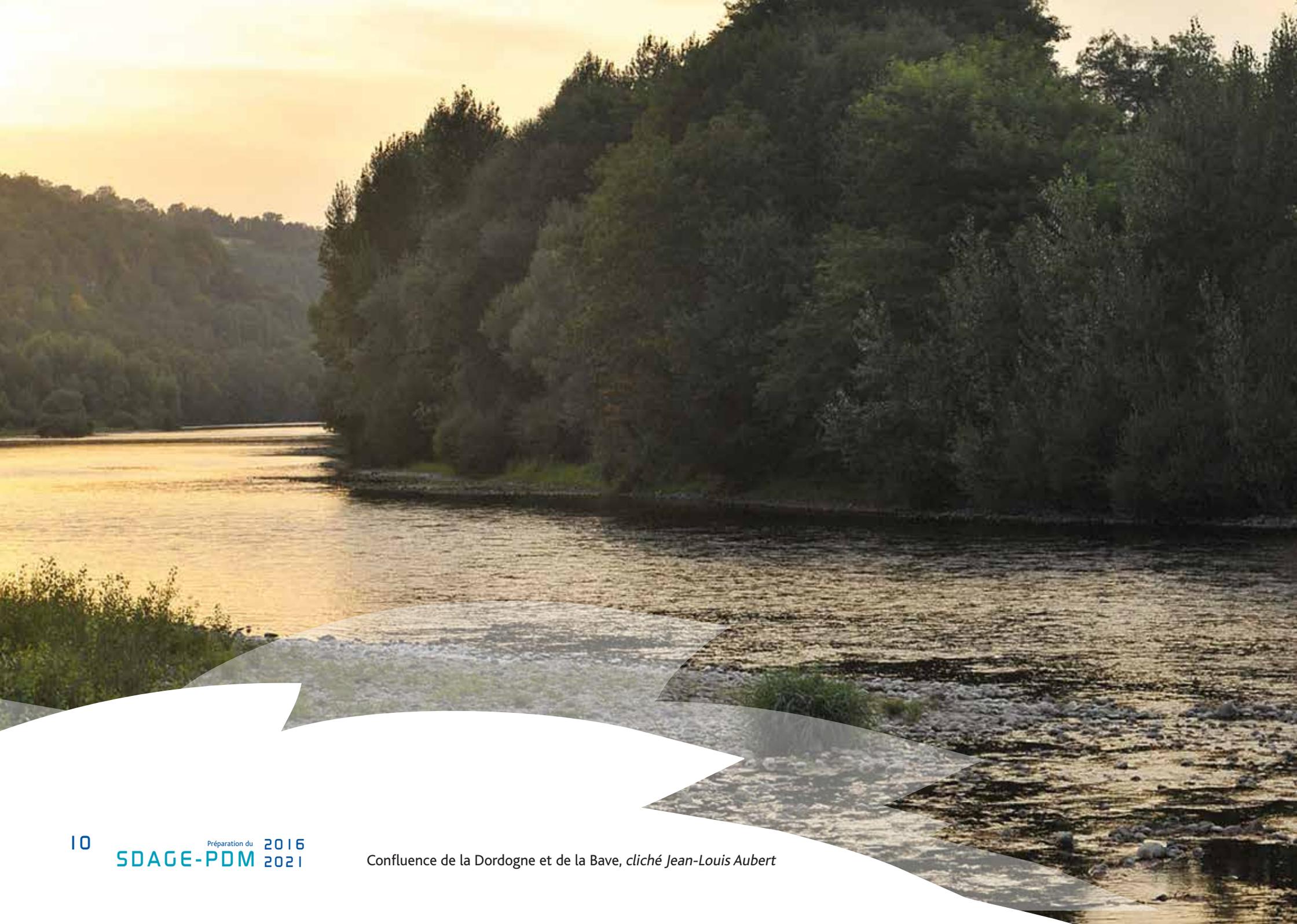
- SAGE Dordogne Amont (en émergence),
- SAGE Isle-Dronne (en élaboration),

- SAGE Vézère (périmètre en cours d'instruction),
- SAGE Dordogne atlantique (à l'issue du contrat de rivière, décision vient d'être prise de lancer ce SAGE).

Il existe de nombreux syndicats, communautés de communes (etc.) compétents en matière de gestion de l'eau (eau potable, assainissement, aménagement de rivière, etc.). Les enjeux liés au petit cycle de l'eau (AEP, assainissement) nécessitent de renforcer les approches intercommunales, en particulier dans les zones rurales et de faible densité de ce bassin, et de déléguer ces com-



Les Parcs Naturels Régionaux du bassin de la Dordogne



## **2. Caractérisation des principales pressions identifiées sur le territoire**

## 2.1. Masses d'eau superficielles

Remarque préliminaire : pour la plupart des pressions ponctuelles et de prélèvements, la pression est jugée significative lorsque la pression occasionne un delta de différence supérieur à 30 % par rapport à la borne fixée pour le « bon état ». D'une manière générale, une pression significative sur une masse d'eau correspond à une masse d'eau en situation

de dégradation actuelle de l'état ou susceptible de basculer en mauvais état à cause de ce paramètre. En effet, les pressions significatives sur les masses d'eau sont celles entraînant, a priori, un impact, à savoir une altération de l'état de la masse d'eau. Cela revient à dire que la probabilité de ne pas être conforme aux futures exigences du bon état est forte.

### Pression domestique

La population totale est de 1 135 379 habitants. La population raccordée est de 406 340 EH sur le bassin Dordogne (soit un taux de raccordement de 35 %). Les capa-

cités de traitement à l'échelle du bassin sont de 1 138 000 EH (donnée 2004). Le rendement épuratoire pour différents paramètres est le suivant :

Rendement épuratoire	Dordogne	Adour-Garonne
Phosphore total	61 %	67 %
Ammonium	74 %	72 %
DBO5	94 %	95 %

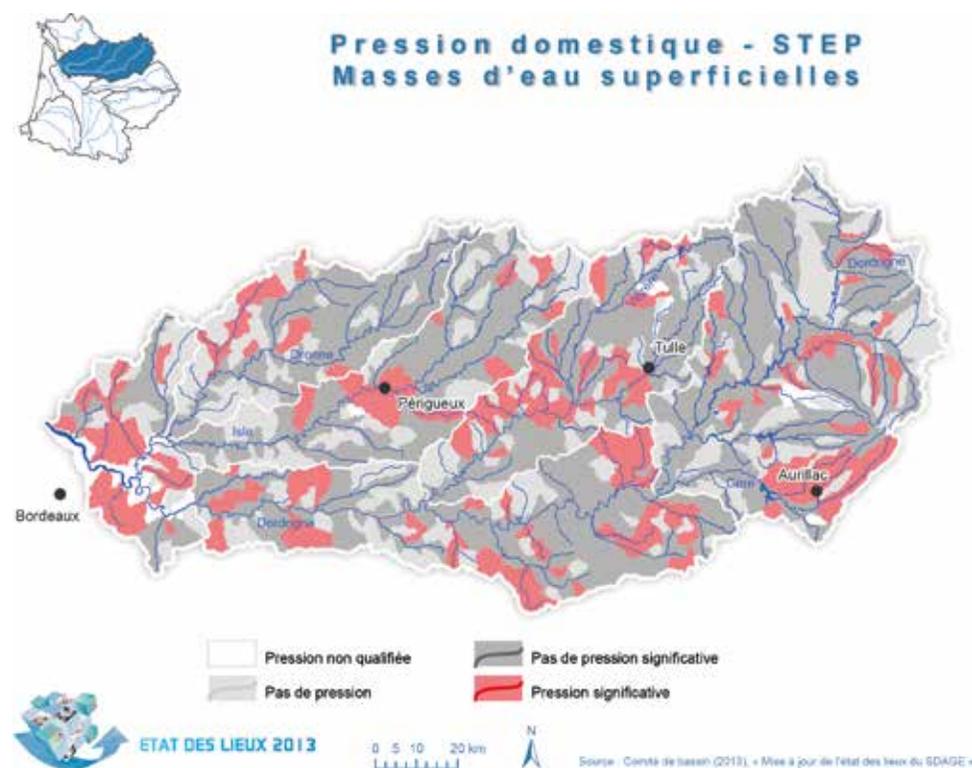
La pression en termes de pollution organique nette après traitement liée à l'assainissement domestique (qui est intégratrice de la population et des rendements épuratoires) est très variable selon les secteurs du bassin Dordogne.

21 % de masses d'eau superficielle « rivière » de Dordogne sont soumises à une pression significative, en particulier autour des agglomérations de Périgueux (situé à l'aval d'une vaste zone sensible à l'eutrophisation), Aurillac (dans la zone sensible de l'amont du lac de St Etienne Cantalès), Tulle, Brive, Libourne. La pression domestique est aussi significative sur certains petits bassins de faibles capacités épuratoires, à l'amont des affluents de la Dronne,

de la Vézère et de la Dordogne (dont la zone sensible de l'amont de la retenue de Bort les Orgues).

Pour ce qui concerne les masses d'eau « lacs », la pression domestique due aux STEP est significative sur le bassin versant immédiat du lac de Viam (FRFL100) et celui de la retenue de la Valette (FRFL99). Elle est non significative ou nulle pour les bassins versants immédiats (BVI) des autres masses d'eau « lacs ». Cependant le cumul des pressions qui s'exercent aussi sur leurs affluents peut ne pas être négligeable (agglomération aurillacoise à l'amont de St Étienne Cantalès).

La pression STEP n'est pas évaluée pour les 2 masses d'eau de transition de Dordogne.



## Pression industrielle

324 établissements industriels sont recensés. 148 d'entre eux sont raccordés aux réseaux d'assainissement collectif, ils représentent 174 300 EH. Les 176 établissements non raccordés représentent 43 970 EqH.

La pression liée aux rejets industriels est peu marquée sur le territoire avec seulement 7 % des masses d'eau « rivières » avec une pression significative : essentiellement dans les agglomérations de Brive et Aurillac et sur

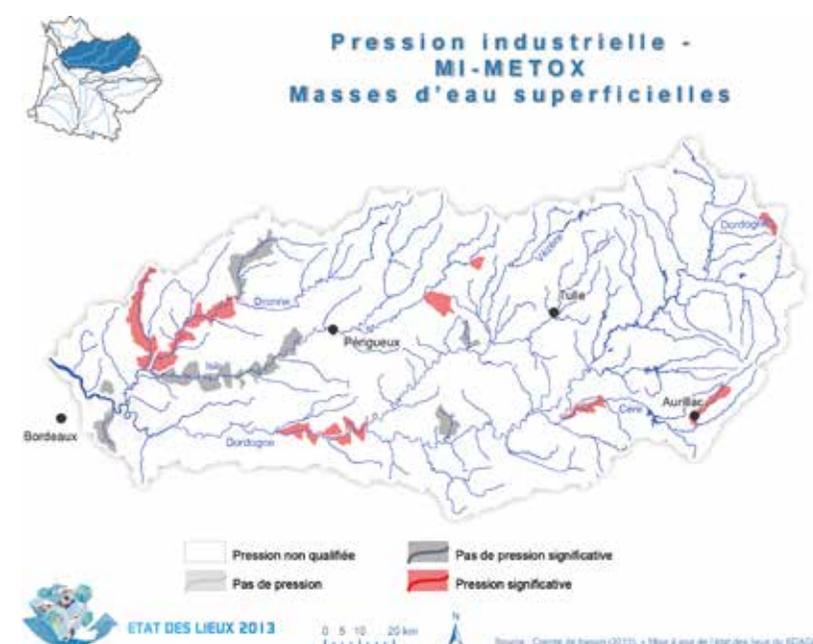
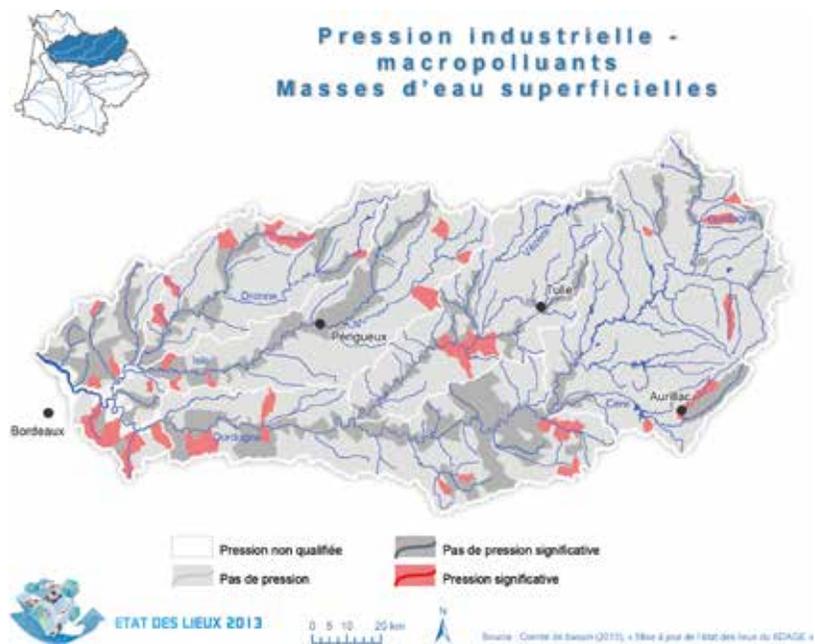
quelques petits affluents à faible capacité de dilution (éventuellement aggravée par les prélèvements estivaux). Il n'y a pas de pression liée aux rejets industriels « macropolluants » sur les bassins versants immédiats des lacs du bassin versant.

Concernant les rejets de matières inhibitrices et métaux toxiques, 8 masses d'eau « rivière » présentent une pression MI-METOX significative, soit 1,4 % du total.

- la Dordogne de sa source au confluent du Vendeix : thermalisme, agroalimentaire,
- la Dordogne du confluent de la Vézère au confluent du Caudeau : chimie, agroalimentaire,
- la Dronne du confluent de la Lizonne au confluent de l'Isle : industrie minérale,
- la Jordanne du confluent du Pouget au confluent de la Cère : traitement de surface, agroalimentaire,

- le Lary de sa source au confluent de l'Isle : spiritueux,
  - la Cère du confluent de l'Escamel au confluent de la Dordogne : confitures, traitement de surfaces,
  - les ruisseaux de la Capude et de Dalon : traitement de surface, textile.
- Il faut noter que cette pression n'a pas été qualifiée pour 97 % des masses d'eau.

La pression MI-METOX n'a pas été qualifiée pour les bassins versants immédiats des masses d'eau « lac ».



## 2.1. Masses d'eau superficielles

### Pression en pollutions diffuses

20 % des masses d'eau « rivière » présentent une pression nitrates significative. La contribution de l'agriculture à cette pression est prépondérante. En effet, les surplus azotés dans les sols (calculés par l'outil NO-POLU) sont forts sur ces secteurs.

Cette pression se retrouve en particulier dans le piémont du volcan cantalien (région d'élevage bovin), dans le bassin de la Tourmente, au sud de la Dordogne (viticulture du Bergeracois,

arboriculture, grandes cultures, élevage ovin), et dans la zone de grandes cultures du Ribéracois.

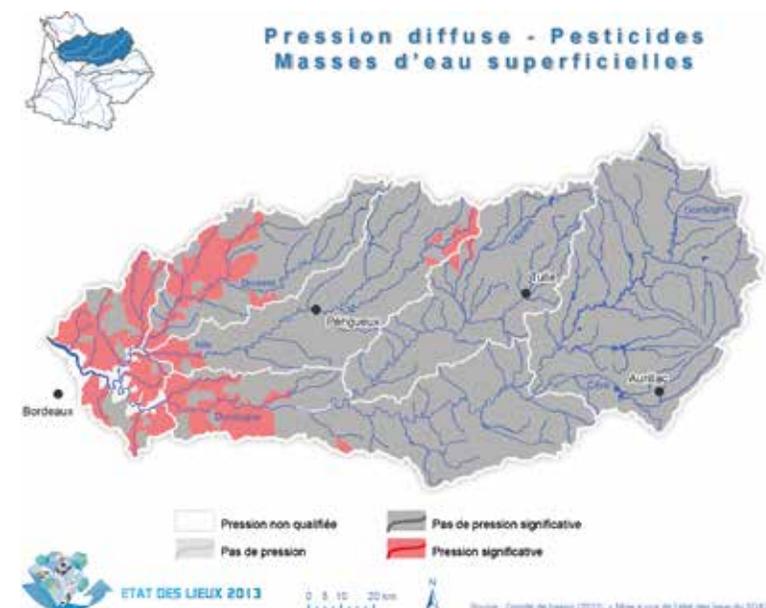
Pour ce qui concerne les bassins versants immédiats des masses d'eau « lac », la pression diffuse « nitrates » est non significative. Cependant, le cumul de la pression qui s'exerce sur l'ensemble des affluents de certains lacs ne doit pas être négligé (St Etienne Cantalès sur la Cère ou HautePAGE sur la Maronne par exemple).

La pression phytosanitaire d'origine diffuse est significative pour 14 % des masses d'eau « rivière ». Sans surprise, cette pression phytosanitaire est principalement localisée sur les zones viticoles de la vallée de

la Dordogne, les zones de grandes cultures de la Dronne et les vergers de l'ouest corrézien.

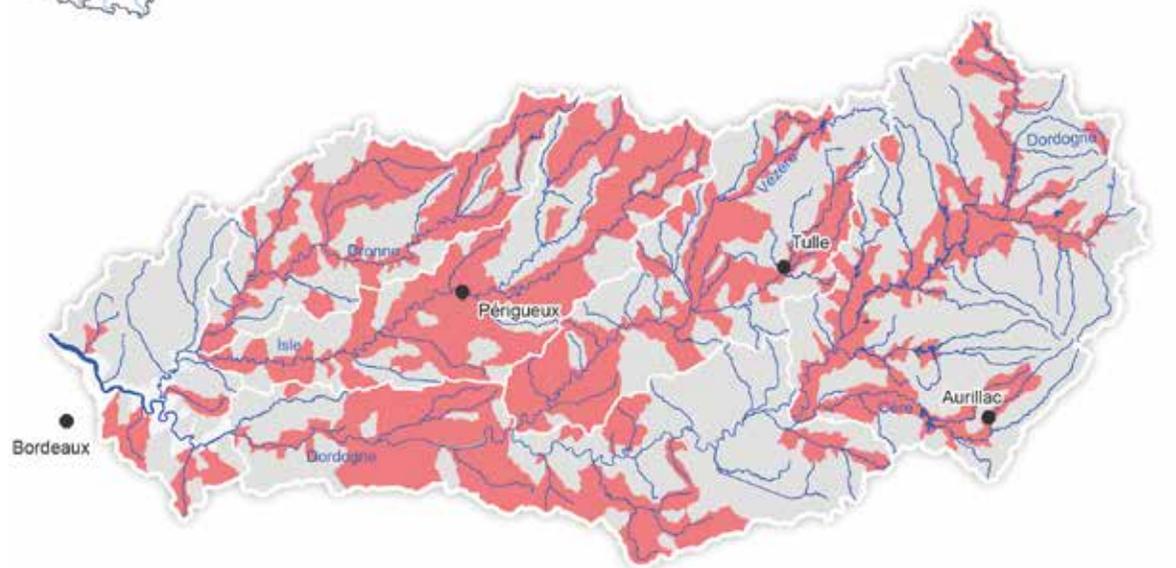
La pression sur les masses d'eau « rivière » par critère de détérioration est synthétisée dans le tableau suivant :

Eaux superficielles - Masses d'eau « rivières »							
Pression	Domestique		Industrielle			Diffuse	
	STEP	Déversoir d'orage	Macro-polluants	MI et METOX	subst. dang.	Azote	phyto
Non qualifiée	1 %	0 %	0 %	97 %	0 %	0 %	0 %
Pas de pression	43 %	44 %	83 %	0 %	78 %	0 %	0 %
Non signif.	35 %	49 %	10 %	2 %	20 %	80 %	86 %
Significative	21 %	7 %	7 %	1 %	1 %	20 %	14 %





## Pression hydromorphologique Masses d'eau superficielles



ETAT DES LIEUX 2013

0 5 10 20 km



Source : Comité de bassin (2013), « Mise à jour de l'état des lieux du SDAGE »

### Perturbations hydromorphologiques

Les cours d'eau sont fortement marqués par la présence de barrages dont les éclusées se font sentir sur la Dordogne (de Bort à l'aval de Bergerac), la Maronne, la Cère, et la Vézère. Ces axes connaissent également un fort déséquilibre sédimentaire.

Les rivières de ce bassin rural sont largement affectées par les perturbations liées à l'élevage (dégradations de berges, piétinements du lit mineur), à certaines pratiques sylvicoles, et à divers aménagements plus ou moins anciens : seuils de moulins éventuellement équipés pour l'hydroélectricité, recalibrages associés aux remembrements des années 70, rigolages parfois denses ou profonds dans les prairies humides des têtes de bassins, et surtout les très nombreux plans d'eau, dont la plupart datent de la seconde moitié du XX<sup>e</sup> siècle.

35 % des masses d'eau « rivière » présentent ainsi une altération importante de l'hydromorphologie. Pour les masses d'eau « rivière », la pression continuité est celle qui touche le plus de linéaire de cours d'eau. En effet, les linéaires de cours d'eau (drain principal) concernés par une pression significative sont de :

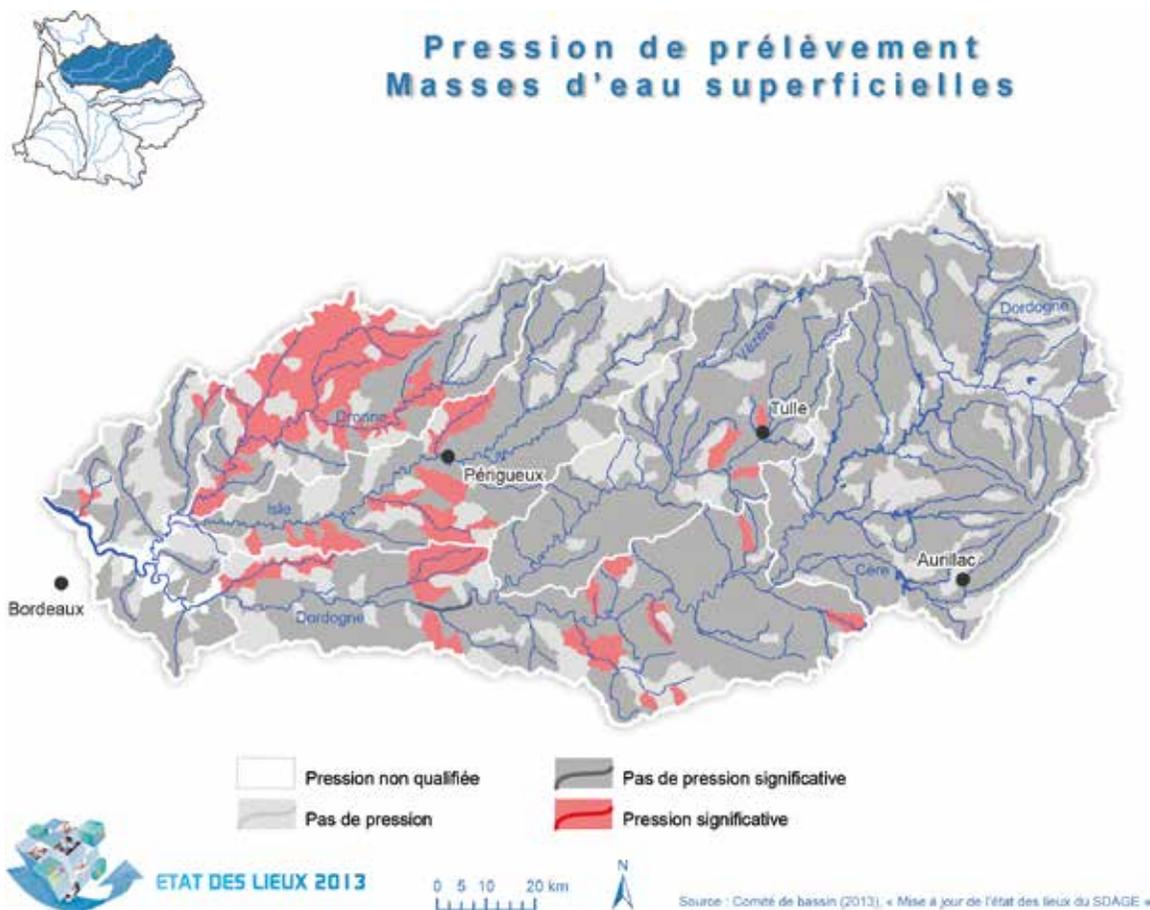
- 1 266 km pour la pression continuité,
- 217 km pour la pression hydrologie (grands ouvrages),
- 651 km pour la pression morphologie.

Les plans d'eau classés MEFM constituent également une pression pour les milieux aquatiques. Seul le lac Chauvet, naturel, ne présente ni ne cause de pression hydromorphologique.

La pression finale sur les masses d'eau « rivière » par critère de détérioration est synthétisée dans le tableau suivant :

Pression	Continuité (% nb de ME)	Hydrologie (% nb de ME)	Morphologie (% nb de ME)	Hydromorphologie (Indicateur intégrateur) (% nb de ME)
Non qualifiée	0 %	0 %	0 %	0 %
Minime	66 %	53 %	79 %	65 %
Modérée	23 %	37 %	18 %	0 %
Elevée	11 %	9 %	2 %	34 %

## 2.1. Masses d'eau superficielles



### Pression de prélèvements

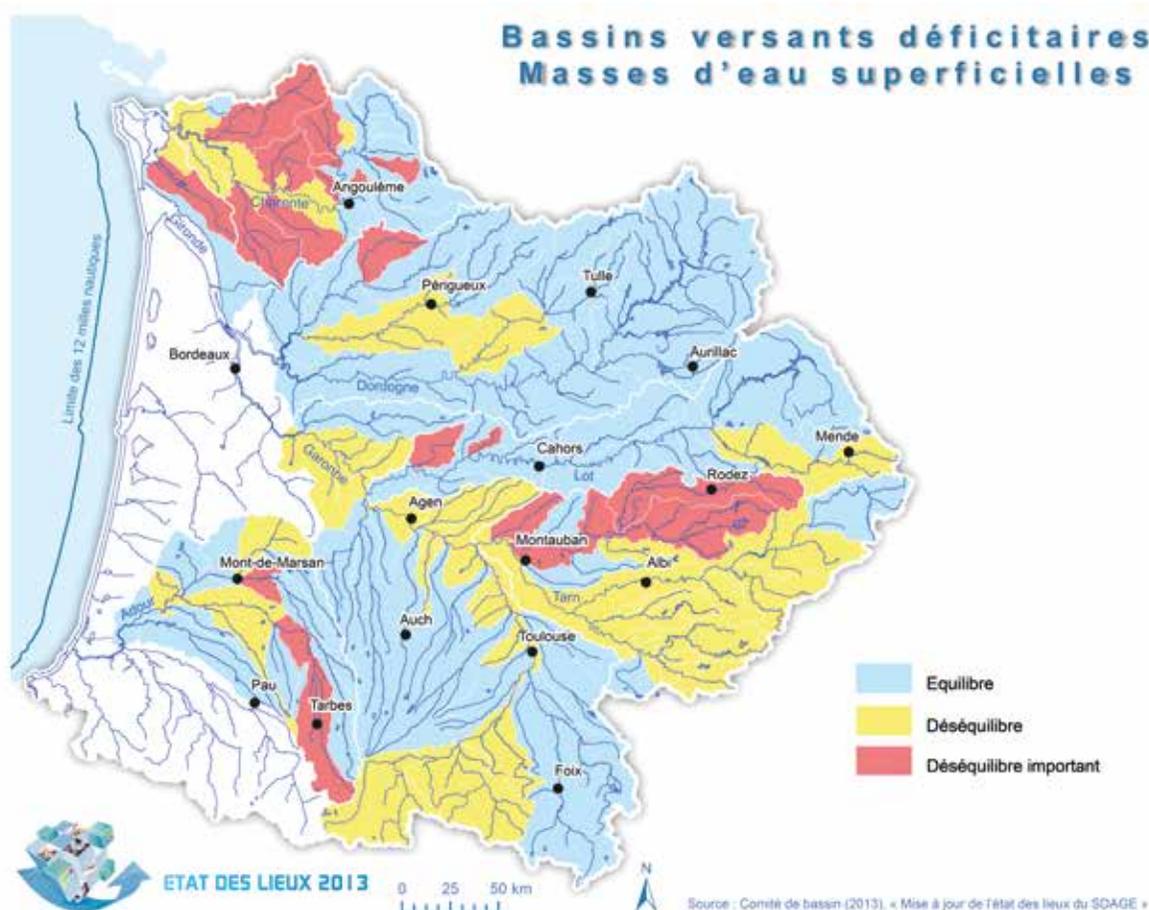
Les prélèvements sont majoritairement réalisés pour l'AEP et l'irrigation. En année normale, les prélèvements pour l'AEP sont légèrement supérieurs aux prélèvements pour l'irrigation. Ces derniers sont cependant concentrés sur les mois de basses eaux et sur l'ouest du bassin (Dronne, affluents de l'Isle et de la Dordogne). Au total, près de 8 % des masses d'eau rivières sont classés

avec une pression de prélèvement significative. Même sans pression jugée significative, les rivières limousines sont assez fragiles de ce point de vue, car, issues d'un socle cristallin dépourvu de réserves susceptibles de soutenir les étiages, elles connaissent des basses eaux assez rigoureuses. Sur les lacs, la pression de prélèvement n'est pas significative.

CT Dordogne	Eaux superficielles - Prélèvements			
	Volume prélevé	AEP	Irrigation	Industrie
Année normale (2010)	186 Mm <sup>3</sup>	44%	22 %	33 %
Année sèche (2003)	214 Mm <sup>3</sup>	42%	34%	24%

La carte établit un degré de sollicitation de la ressource en eau superficielle par les prélèvements en 2010, au regard des écoulements naturels reconstitués.

## Bassins versants déficitaires Masses d'eau superficielles



Les soutiens d'étiage réalisés dans le cadre du Plan de soutien d'étiage (Cf PGE Dordogne) comme celui assuré par le plan d'eau de Mialet (bassin de la Dronne) constituent une « réponse » à une pression de prélèvement initialement identifiée comme forte. Ils diminuent (totalement ou partiellement) l'impact quantitatif de cette pression.

Ainsi une forte sollicitation de la ressource (au sens de l'indicateur « pression ») n'est pas forcément synonyme de déséquilibre quantitatif compte tenu des ressources artificielles aujourd'hui mobilisables pour le soutien d'étiage. C'est pourquoi certains secteurs apparaissant en rouge (forte pression) figurent en bleu (bassin à l'équilibre = faible impact).

## 2.2. Masses d'eau souterraines

Remarque : la pression « phytosanitaires » est actuellement non qualifiée sur les eaux souterraines.

En effet, seule la donnée issue de MERCAT'EAU (la modélisation du risque de transfert des pesticides dans les eaux superficielles et les eaux souterraines) peut être utilisée dans le cas des eaux souterraines. Bien que l'outil d'évaluation des risques MERCAT'EAU (application web) soit disponible, son exploitation n'a pas encore été réalisée au sein de l'agence de l'eau Adour-Garonne. La donnée n'est donc pas disponible pour une utilisation dans le cadre de l'état des lieux.

### Pression en pollutions diffuses

La pression « nitrates » sur les eaux souterraines est significative sur 4 masses d'eau souterraines libres : FRFG025 (Alluvions de l'Isle et de la Dronne), FRFG034 (Lias BV de la Dordogne secteurs hydro p1-p2), FRFG095 (Turonien-Coniacien-Santonien libre BV Isle-Dronne), FRFG099 (Alluvions de la Vézère et de la Corrèze).

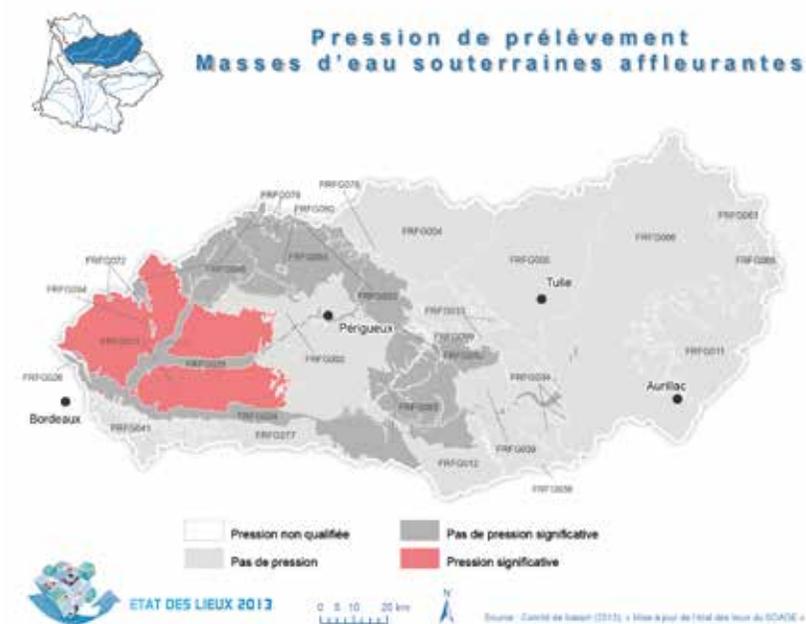
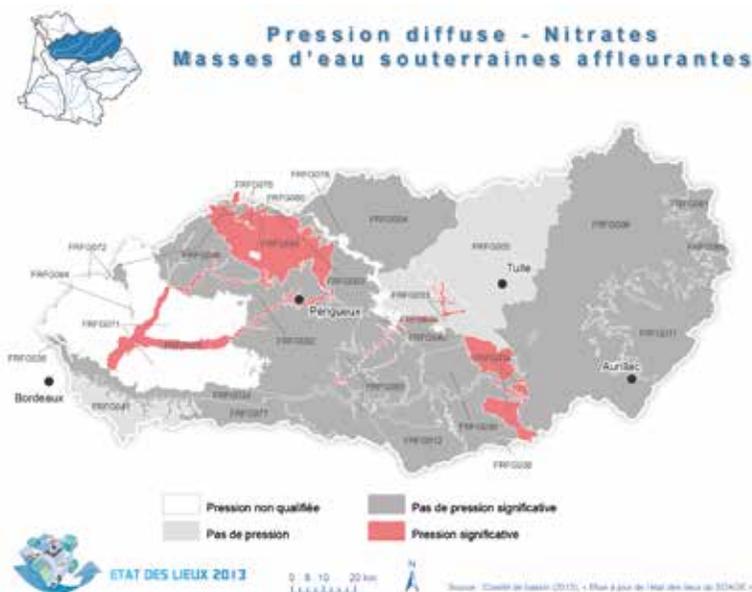
Sur les masses d'eau souterraines captives, la pression « nitrates » n'a pas été qualifiée.

### Pression de prélèvements

La pression de prélèvement est nulle à non significative sur les masses d'eau souterraines libres. Elle est significative sur la masse d'eau sou-

terrainne profonde FRFG071 (sables, graviers, galets et calcaires de l'Eocène nord AG). Cette dernière masse d'eau est représentée sur la carte.

MESO LIBRES	Volume total m <sup>3</sup> /an	AEP	Industrie	Irrigation
Prélèvements année normale (2010)	41 347 480	80 %	3 %	17 %
Prélèvements en année sèche (2003)	40 994 835	71 %	6 %	23 %



### 3. Etat des masses d'eau

## 3.1. Masses d'eau superficielles

### ■ Evolution de la méthodologie

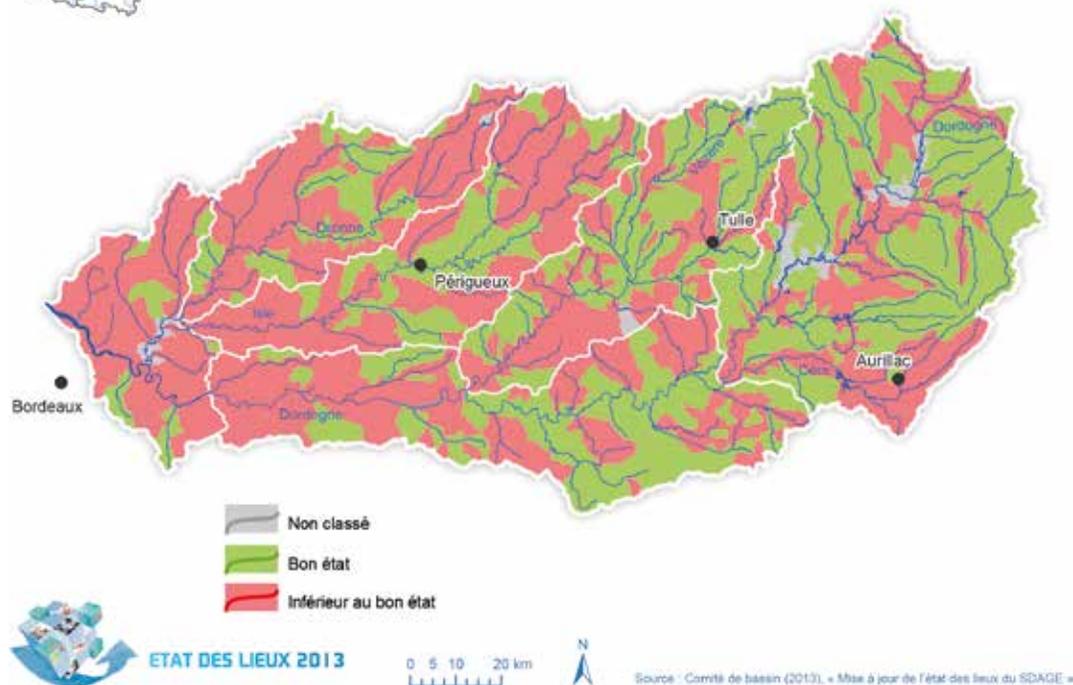
Depuis le dernier état des lieux, 35 stations qualifiant l'état ont été ajoutées.

#### Etat écologique

Les masses d'eau superficielles sont majoritairement en état inférieur au bon état. A noter que près de 50 % des masses d'eau lac n'ont pas été qualifiées, ainsi que 50 % des masses d'eau de transition (soit 1 sur 2).



### Etat écologique Masses d'eau superficielles



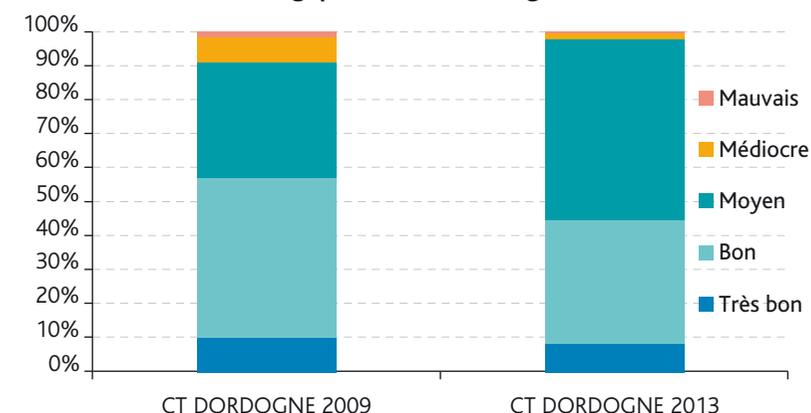
	Etat écologique	
	Bon état	Inférieur au bon état
<b>Rivières</b>		
CT Dordogne	45 %	55 %
Adour-Garonne	42,5 %	57,5
<b>Lacs</b>		
CT Dordogne	9 %	91 %
Adour-Garonne	23%	77%
<b>Côtières et transition</b>		
CT Dordogne	0 %	100 %
Adour-Garonne	55%	45%

### ■ Evolution de l'état écologique

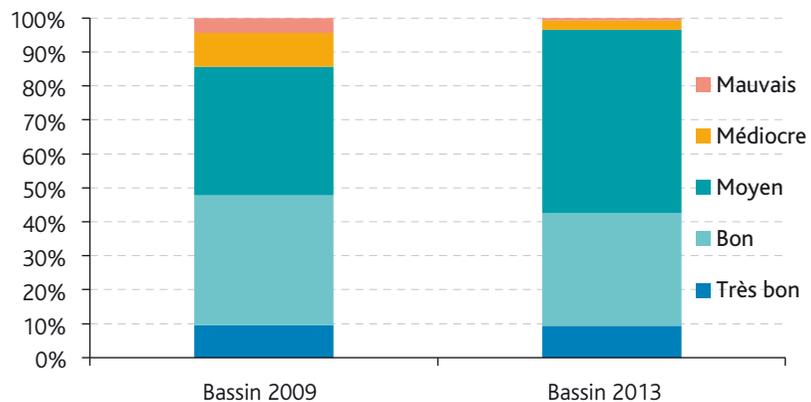
Entre les 2 évaluations des masses d'eau (2009 et 2013), on constate que le nombre de masses d'eau en état mauvais et médiocre a diminué sur ce territoire.

Cependant, le nombre de masses d'eau en bon état a également diminué. On constate les mêmes tendances à l'échelle du bassin Adour-Garonne.

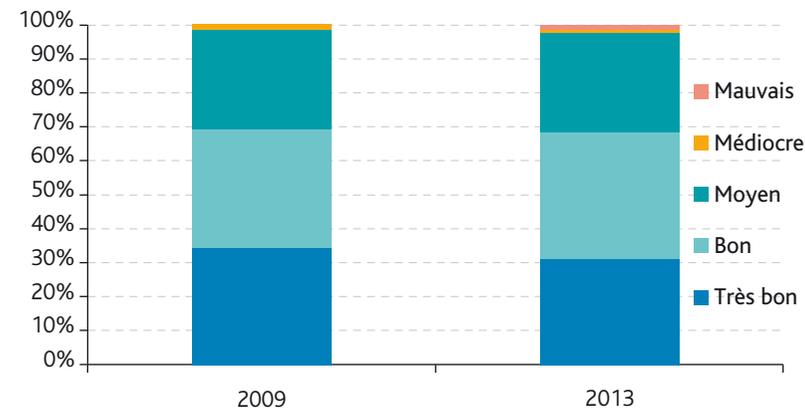
#### Evolution de l'état écologique de la CT Dordogne



### Evolution de l'état écologique du bassin Adour-Garonne

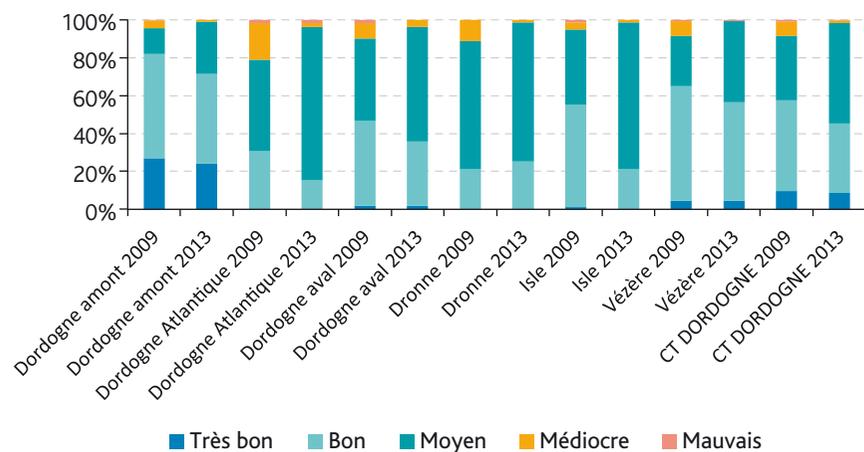


### Répartition du compartiment "IBD"- CT Dordogne

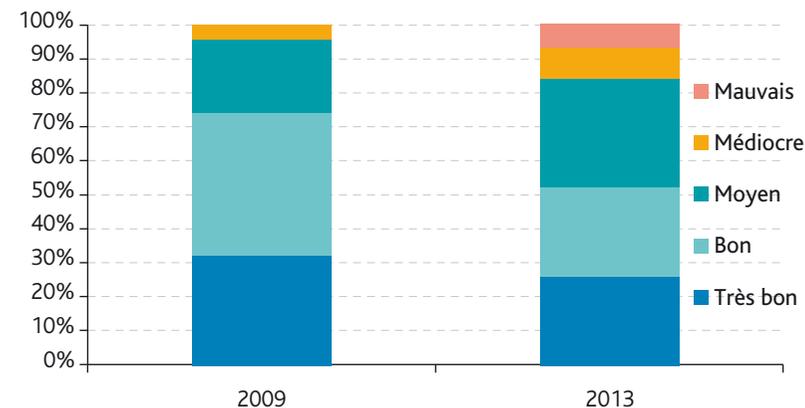


La même tendance est observée sur chacune des 6 unités hydrographiques de référence du bassin Dordogne.

### Evolution de l'état écologique des UHR de la CT Dordogne

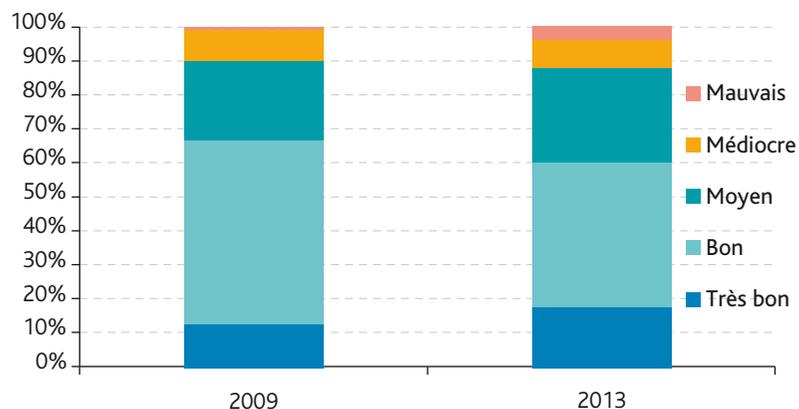


### Répartition du compartiment "IBG"- CT Dordogne

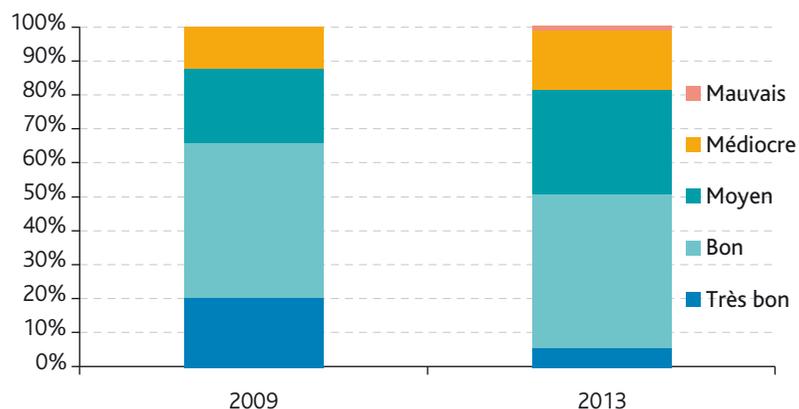


### 3.1. Masses d'eau superficielles

Répartition du compartiment "Oxygène" - CT Dordogne



Répartition des états IPR - CT Dordogne



La maîtrise des pollutions ponctuelles n'évolue pas (IBD - indice biologique Diatomées), ce qui peut être corrélé avec une dégradation de la qualité des habitats (IBGN - Indice biologique global). Les faibles débits

de 2009-2010 ont entraîné une dégradation de la qualité de l'eau sur le paramètre « oxygène » avec un impact sur les populations piscicoles (IPR—indice poisson Rivière) et donc un déclassement des masses d'eau.

#### Etat chimique

91 % des masses d'eau « rivières » et 100% des masses d'eau « lacs » sont en bon état chimique. Les résultats sont du même ordre de grandeur pour l'état chimique des masses d'eau du bassin Adour-Garonne. A noter que pour 64 % des

masses d'eau « rivières » et 45 % des masses d'eau « Lacs », l'état chimique n'est pas qualifié.

Les principaux critères déclassant l'état chimique sont la présence de métaux lourds et de polluants industriels.



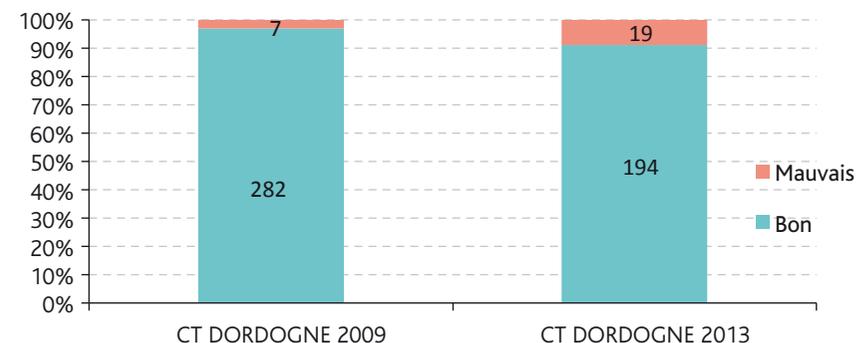
Etat chimique		
	Bon état	Inférieur au bon état
<b>Rivières</b>		
CT Dordogne	91 %	9 %
Adour-Garonne	94 %	6 %
<b>Lacs</b>		
CT Dordogne	100 %	0 %
Adour-Garonne	94 %	6 %
<b>Côtières et transition</b>		
CT Dordogne	non quantifié	
Adour-Garonne	71 %	29 %

#### ■ Evolution de l'état chimique

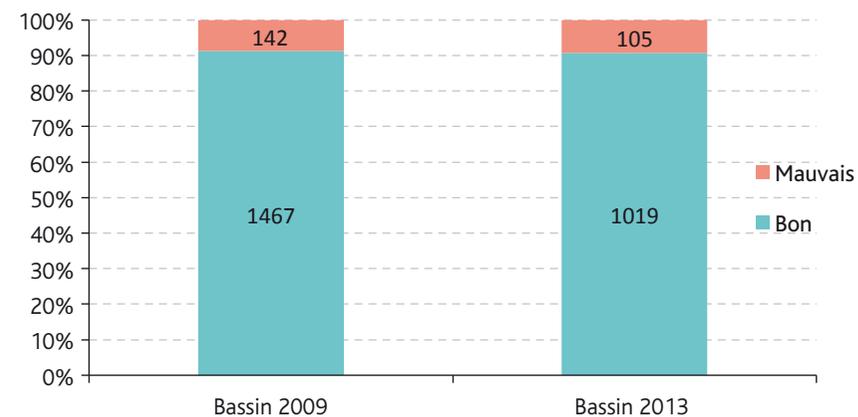
Contrairement à l'état des lieux du SDAGE 2010/2015 (basé sur les données 2007), toutes les substances prioritaires et dangereuses ont été mesurées dans le nouvel état des lieux.

L'évolution de l'état chimique des masses d'eau superficielles du bassin de la Dordogne est divergente par rapport à celle des masses d'eau du bassin Adour-Garonne. Le nombre de masses d'eau en mauvais état a augmenté.

Evolution de l'état chimique des UHR de la CT Dordogne



Evolution de l'état chimique du bassin Adour-Garonne



### 3.2. Masses d'eau souterraines



#### Etat quantitatif Masses d'eau souterraines affleurantes



Source : Comité de bassin (2013), « Mise à jour de l'état des lieux du SDAGE »

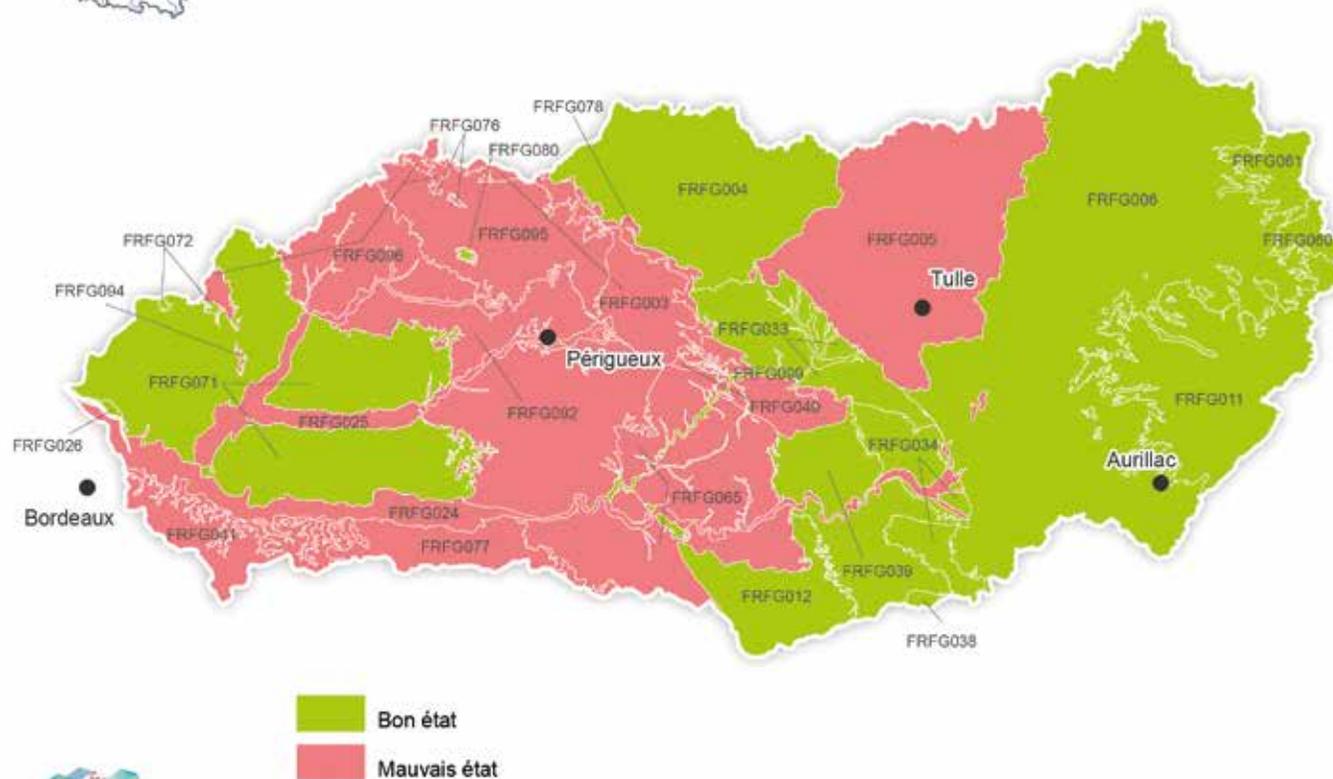
#### Etat quantitatif

Les 21 nappes libres sont dans un bon état quantitatif.

Les 2 nappes captives sont dans un mauvais état quantitatif. Elles sont représentées sur la carte. Il s'agit des masses d'eau souterraine FRFG071 (Eocène nord AG) et FRFG072 (Crétacé supérieur captif nord Aquitain).



## Etat chimique Masses d'eau souterraines affleurantes



ETAT DES LIEUX 2013

0 5 10 20 km

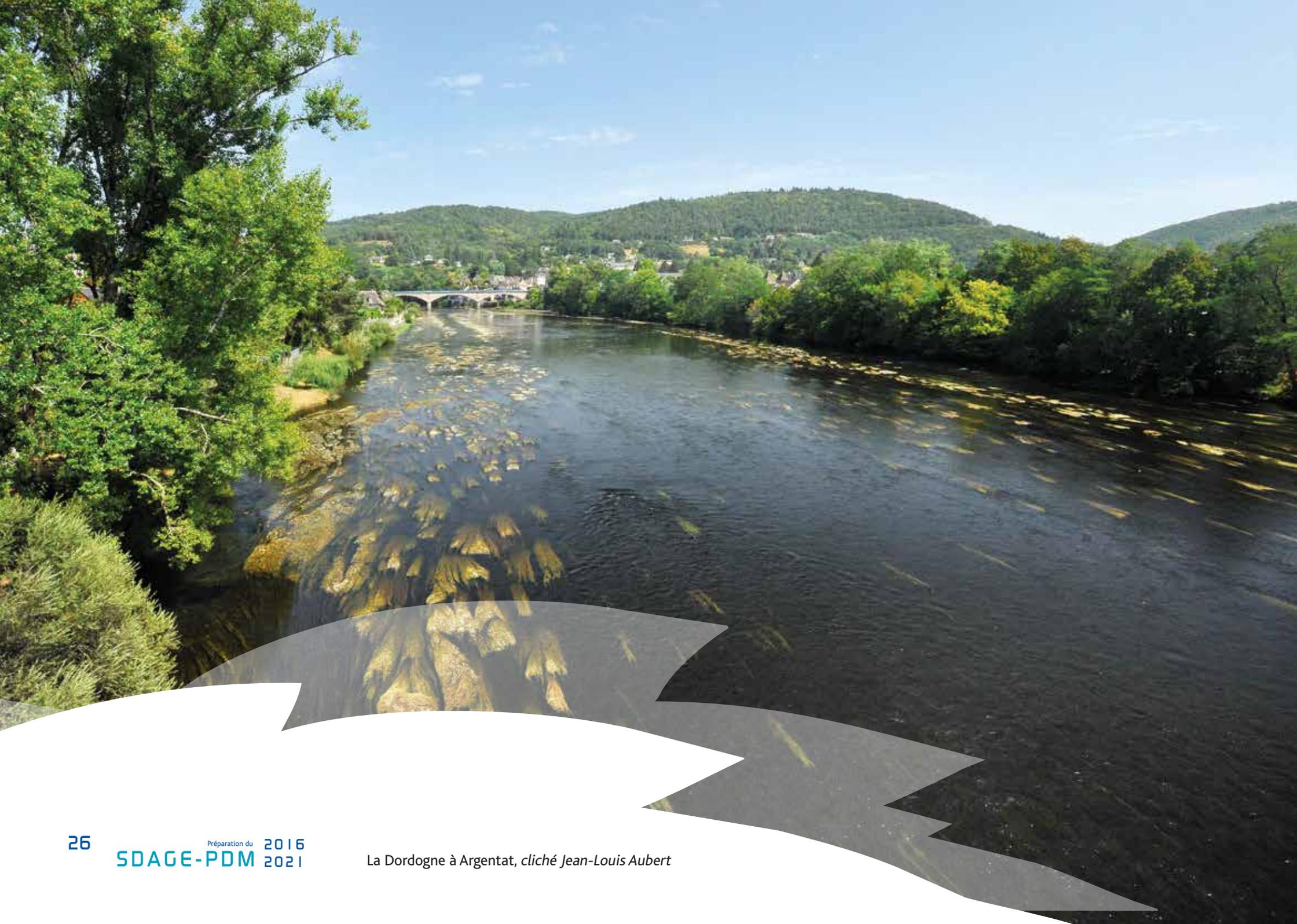


Source : Comité de bassin (2013), « Mise à jour de l'état des lieux du SDAGE »

### Etat chimique

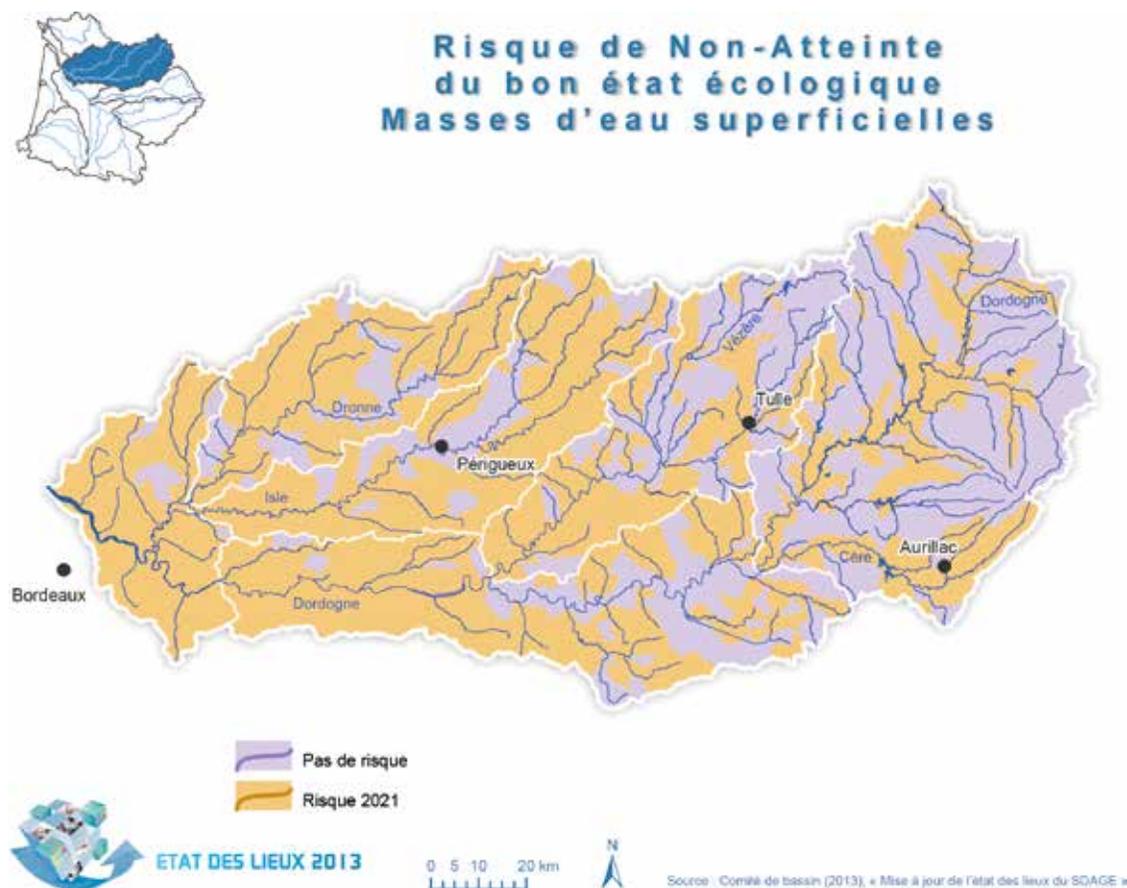
10 masses d'eau souterraine libre sont en bon état, les 11 autres en mauvais état.

Les 5 masses d'eau souterraine captive sont dans un bon état chimique.



## 4. Risque de non atteinte du bon état

## 4.1. Masses d'eau superficielles



L'actualisation de l'état des lieux a pour objectif de préciser le risque de non atteinte des objectifs environnementaux à l'horizon 2021. L'approche retenue pour l'évaluation du risque pour le bassin Adour Garonne repose sur un risque calé sur les pressions qui s'exercent et qui sont projetées à l'horizon 2021, puis réévalué au regard de l'état réellement mesuré sur la masse d'eau.

Le PDM 2016-2021 devra agir prioritairement sur les pressions sur les masses d'eau identifiées en RNAOE 2021, pour atteindre ou maintenir le bon état. Il ne préjuge pas de ce que sera effectivement l'état des eaux à l'échéance concernée, dans la mesure où il s'agit d'une approche en termes de probabilité, par conséquent dotée

d'un certain niveau d'incertitude. Le RNAOE 2021 ne préjuge pas des objectifs qui seront affichés dans le plan de gestion 2016-2021. Ces objectifs résulteront des mesures à mettre en œuvre et de leur efficacité supposée pour réduire les effets des pressions importantes à un niveau suffisant.

### Risque écologique

Le risque écologique est évalué sur la combinaison du risque maximum pouvant être occasionné par les pressions identifiées comme contributives du « Bon état » écologique et l'état écologique réellement déterminé sur les masses d'eau (mesuré ou simulé par un modèle). Les pressions influant sur l'état écologique sont :

- Pression par les rejets directs,
- Pression diffuses « Nitrates »,
- Pression hydromorphologique.

59 % des masses d'eau « rivières » présentent un risque écologique en 2021.

85 % des masses d'eau « lacs » présentent un risque de non atteinte du bon état écologique en 2021.

Les 2 masses d'eau de transition présentent un risque de non atteinte du bon état écologique en 2021.

## 4.2. Masses d'eau souterraines

### Risque quantitatif

Aucune des masses d'eau souterraine libre ne présente un risque quantitatif pour l'horizon 2021. Deux masses d'eau souterraine captive présentent un risque quantitatif à l'horizon 2021.

Il s'agit des masses d'eau FRFG071 (Eocène nord AG) et FRFG072 (Crétacé supérieur captif nord Aquitain). (FRFG078–infra-Toarcien).

Risque quantitatif 2021		
	Pas de risque	Risque
Nbre de ME souterraines libres	21	0
% de ME souterraines libres	100 %	0 %

### Risque chimique

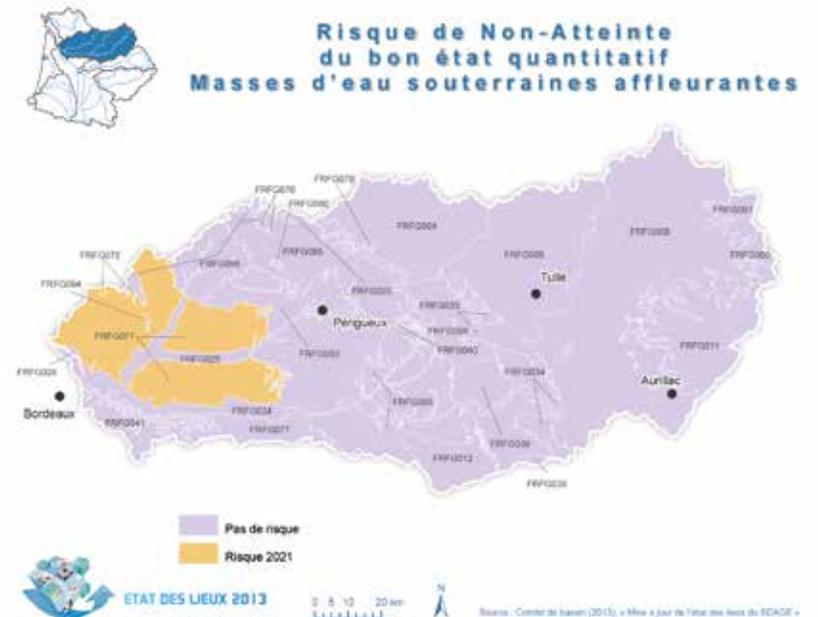
Le risque chimique est évalué à partir des pressions retenues comme contributives du « bon état » chimique et l'état chimique réellement déterminé sur les masses d'eau. Les pressions retenues pour l'état chimique sont :

- Pression par les pesticides,
- Pression par les substances prioritaires / dangereuses.

Pour les masses d'eau de type « rivière », 94 % devraient atteindre le bon état chimique en 2021.

Aucune des masses d'eau « lacs » ne présente un risque de non atteinte du bon état global en 2021 et du bon état chimique.

Les 2 masses d'eau de transition présentent un risque de non atteinte du bon état chimique en 2021.

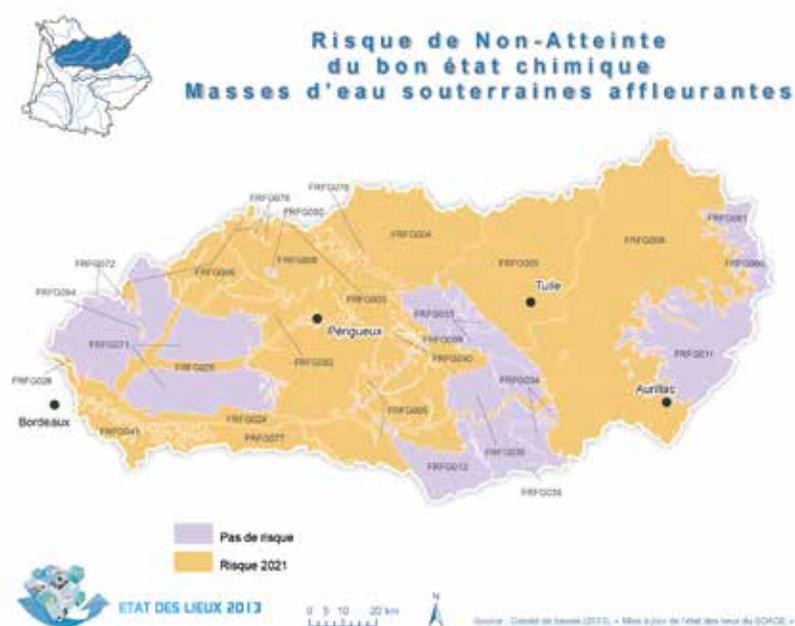


## 4.2. Masses d'eau souterraines

### Risque chimique

62 % des masses d'eau souterraine libre présentent un risque qualitatif pour l'horizon 2021, mais aucune masse d'eau souterraine captive ne présente ce risque.

Risque chimique 2021		
	Pas de risque	Risque
Nbre de ME souterraines libres	8	13
% de ME souterraines libres	38 %	62 %



## 4.3. Conclusion sur le risque 2021

### En premier lieu quelques remarques d'ordre technique.

Le RNAOE 2021 est apprécié en fonction des pressions exercées sur la masse d'eau, de l'état de la masse d'eau et du scénario tendanciel d'évolution des pressions. Ce travail permet d'identifier les pressions susceptibles de faire obstacle à l'atteinte des objectifs et d'identifier les problèmes importants dans l'état des lieux. De plus, l'évaluation du RNAOE 2021 permet de préparer l'élaboration du SDAGE et le programme de mesures 2016-2021. En effet, l'identification des masses d'eau en risque de non-atteinte des objectifs environnementaux permettra, par la suite, d'orienter la définition des objectifs assignés aux masses d'eau et les grands types d'actions nécessaires pour diminuer les pressions et atteindre ces objectifs. Par ailleurs, le RNAOE 2021 apporte également des éléments permettant, le cas échéant, d'adapter le réseau de contrôles opérationnels et l'ensemble du programme de surveillance.

Le RNAOE 2021 ne préjuge donc pas des objectifs qui seront affichés dans le plan de gestion 2016-2021. Ces objectifs résulteront des mesures à mettre en œuvre et de leur efficacité supposée pour réduire les

effets des pressions importantes à un niveau suffisant, qu'elles soient celles déjà exercées ou celles susceptibles d'émerger au cours de la durée du plan de gestion. Les résultats du RNAOE ne constituent pas en soi un engagement vis-à-vis de l'Europe, lequel porte sur les objectifs à atteindre et l'ambition des mesures affichées pour atteindre les résultats escomptés. L'estimation du RNAOE apparaît néanmoins particulièrement déterminante pour que les plans de gestion et les programmes de mesures affichent des objectifs et des moyens d'actions cohérents et qui mobilisent les différents acteurs autour des principaux enjeux de la gestion des eaux. In fine, la bonne application du plan de gestion sera évaluée en premier lieu par rapport à l'atteinte des objectifs environnementaux. Dans un second temps, si certains objectifs s'avèrent ne pas être atteints, l'ambition du programme de mesures et sa réalisation seront examinées.

### En ce qui concerne le bassin de la Dordogne.

Il est délicat de comparer point à point les deux états des lieux publiés respectivement en 2009 et 2013, puisque les difficultés rencontrées pour le premier ont conduit à enrichir et affiner

les méthodes mise en œuvre pour le second. Les résultats ne sont donc pas totalement comparables. Au demeurant, l'état des lieux 2013 publié ici repose sur des données acquises avant la mise en œuvre des premières actions opérationnelles issues du programme de mesure. Mécaniquement, les effets de ces dernières ne peuvent donc pas être décelés dans ce bilan.

Ceci étant, la politique de l'eau n'est pas née du dernier SDAGE et d'importants programmes étaient déjà en œuvre sur le bassin de la Dordogne : plans de gestion des étiages (Isle-Dronne et Dordogne-Vézère), contrats de rivière (Haute Dordogne, Céou, Cère, Dordogne atlantique), programmes d'action territoriaux (Dronne, Dordogne en Périgord noir, Auvezère), convention pour la réduction des éclusées des barrages hydroélectriques, programme de mise aux normes des campings périgourdins, opérations collectives de restauration de la continuité écologique (Roanne, Dronne)...

La principale vertu du premier état des lieux a été de mobiliser efficacement les acteurs du bassin Dordogne à travers le secrétariat technique local, dans le but d'apporter une réponse cohérente et globale à l'échelle pertinente des territoires prioritaires.

Ces territoires de projets ont été construits collectivement pour focaliser les énergies autour des objectifs énoncés par la DCE et le SDAGE, à une échelle qui permet de mobiliser efficacement les maîtrises d'ouvrage existantes ou futures. Ceci se traduit par exemple par l'émergence de projets territoriaux sur les têtes de bassin (Contrat territorial Chavanon, programmes d'action pour Tarentaine Chauvet, et pour Cère Jordanne,...).

Au-delà de l'action déployée par les membres du secrétariat technique local (services et établissements publics de l'État, EPTB, conseils généraux et régionaux), cela traduit l'appropriation par les élus locaux, via ces projets de territoire, des enjeux liés à l'eau :

- biodiversité (moule perlière, zones humides),
- rivières en très bon état écologique,
- couasnes et réservoirs biologiques,
- baignade et loisirs nautiques,
- zones vulnérables et zones sensibles,
- captages prioritaires et ressources diffuses d'alimentation en eau potable.
- débits d'étiage suffisants pour assurer la cohabitation équilibrée des usages et de la vie biologique.

La préservation ou la restauration de ces enjeux confortera la recherche du bon état des eaux au sens de la DCE et contribuera au développement des territoires du bassin de la Dordogne, en consolidant son excellence environnementale reconnue à travers son classement comme réserve de biosphère.

Reste, au sein de ces territoires d'action, à faire valoir les priorités qui émergent de l'état des lieux 2013, en agissant sur les pressions qui déclassent les rivières et les lacs et risquent de les empêcher d'atteindre le bon état en 2021, prochain objectif du nouveau cycle de gestion qui commence.



Les 22 territoires prioritaires du bassin de la Dordogne

Document consultable et téléchargeable sur :

[www.eau-adour-garonne.fr](http://www.eau-adour-garonne.fr)

## Secrétariat Technique de Bassin



**Agence de l'Eau Adour-Garonne**  
90, rue du Férétra  
CS 87801  
31078 Toulouse Cedex 4  
[www.eau-adour-garonne.fr](http://www.eau-adour-garonne.fr)



**Direction Régionale de l'Environnement,  
de l'Aménagement et du Logement**  
Cité administrative - Bât. G  
Bd. Armand Duportal  
31074 Toulouse Cedex 9  
[www.midi-pyrenees.developpement-durable.gouv.fr](http://www.midi-pyrenees.developpement-durable.gouv.fr)



**Office national de l'eau  
et des milieux aquatiques**  
Délégation Midi-Pyrénées Aquitaine  
Quai de l'Étoile - 7, Bd. de la Gare  
31500 Toulouse  
[www.onema.fr](http://www.onema.fr)